



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

74240

2023.104

Tarifs des spectacles
de la saison
culturelle 2023/2024

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE 10 JUILLET

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil municipal : 4 juillet 2023

Étaient présents : Monsieur BLOUIN, Maire - Mesdames et Messieurs BOSLAND - BOGET - CROISIER - PASSAQUAY - ANCHISI - FIGUIÈRE - MAITRE - SIMON - PIGNY R. - CORNEC - PIERRE - KAMANDA - PIGNY A. - FOURNIER - SIMULA - CHAPPEL - MULLER - BARBOTIN - LE PRIOL - MAGDELAINE - ABDALLAH - DEGUIN - RUIZ - CLERICI - GHERSIN

Étaient absents représentés : Procuration de I. VINCENT à N. ANCHISI, de P. CURTIL à M. CROISIER, de A. FAVRELLE à M. GHERSIN

Étaient absents excusés : Mesdames et Messieurs CHARPENTIER-LOMBARD - FAVARIO - PATRIS - JUGET

Secrétaire de séance : Jean-Guy FOURNIER

Dans le cadre de la conception de la saison culturelle 2023/2024, et dans le but d'optimiser sa promotion, il convient de fixer dès à présent les tarifs de l'ensemble des rendez-vous artistiques initiés par la ville de Gaillard, entre septembre 2023 et juin 2024.

La commission « culture et fêtes » du 7 mars 2023 a travaillé sur une grille de tarifs.

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur les tarifs proposés ci-dessous :

SAISON CULTURELLE 2023/2024 : TARIFS					
DATE	Type	SPECTACLE	TARIF PLEIN	TARIF RÉDUIT : 12-18 ans, étudiants >25 ans, bénéficiaires RSA, ASPA, AAH	GRATUIT (moins de 12 ans)
Jeu 28 septembre 2023	Théâtre	Pour le meilleur et pour le pire	30 €	20 €	0 €
Jeu 12 octobre 2023	Théâtre	D'Artagnan hors-la-loi	20 €	10 €	0 €
Dimanche 05 novembre 2023	Concert	Chœur du Mont Blanc	20 €	10 €	0 €
Vendredi 24 novembre 2023	Danse	Silence on tourne	20 €	10 €	0 €
Jeu 11 janvier 2024	Humour	Marie-Thérèse Porchet	30 €	20 €	0 €
Mercredi 17 janvier 2024	Jeune public	Le Cirque Étoile	tarif unique : 5 €		
Vendredi 26 janvier 2024	Théâtre	À quel prix tu m'aimes ?	30 €	20 €	0 €
Jeu 29 février 2024	Théâtre	Sélectionné	30 €	20 €	0 €
Samedi 23 mars 2024	Concert	André Manoukian	30 €	20 €	0 €
Vendredi 12 avril 2024	Danse	Ice Memory	20 €	10 €	0 €
Vendredi 26 avril 2024	Théâtre	Mon voisin nu	30 €	20 €	0 €
Vendredi 31 mai 2024	Concert BD	Come prima	20 €	10 €	0 €
Samedi 15 juin 2024	Humour	David Volinson	30 €	20 €	0 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la décision 22.105 du 23 août 2022, relative à la régie de recettes de l'Espace Louis Simon,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré par 29 voix pour (Mmes et MM. BLOUIN - BOSLAND - VINCENT - BOGET - CROISIER - PASSAQUAY - ANCHISI - FIGUIÈRE - MAITRE - SIMON - PIGNY R. - CORNEC - PIERRE - KAMANDA - CURTIL - PIGNY A. - FOURNIER - SIMULA - CHAPPEL - MULLER - BARBOTIN - LE PRIOL - MAGDELAINE - ABDALLAH - DEGUIN - RUIZ - FAVRELLE - CLERICI - GHERSIN)

Article 1 : **APPROUVE** les tarifs de la saison culturelle 2023/2024 tels que présentés dans le tableau suivant :

SAISON CULTURELLE 2023/2024 : TARIFS					
DATE	Type	SPECTACLE	TARIF PLEIN	TARIF RÉDUIT : 12-18 ans, étudiants -25 ans, bénéficiaires RSA, ASPA, AAH	GRATUIT (moins de 12 ans)
Jeudi 28 septembre 2023	Théâtre	Pour le meilleur et pour le pire	30 €	20 €	0 €
Jeudi 12 octobre 2023	Théâtre	D'Artagnan hors-la-loi	20 €	10 €	0 €
Dimanche 05 novembre 2023	Concert	Chœur du Mont Blanc	20 €	10 €	0 €
Vendredi 24 novembre 2023	Danse	Silence on tourne	20 €	10 €	0 €
Jeudi 11 janvier 2024	Humour	Marie-Thérèse Porchet	30 €	20 €	0 €
Mercredi 17 janvier 2024	Jeune public	Le Cirque Étoile	tarif unique : 5 €		
Vendredi 26 janvier 2024	Théâtre	À quel prix tu m'aimes ?	30 €	20 €	0 €
Jeudi 29 février 2024	Théâtre	Sélectionné	30 €	20 €	0 €
Samedi 23 mars 2024	Concert	André Manoukian	30 €	20 €	0 €
Vendredi 12 avril 2024	Danse	Ice Memory	20 €	10 €	0 €
Vendredi 26 avril 2024	Théâtre	Mon voisin nu	30 €	20 €	0 €
Vendredi 31 mai 2024	Concert BD	Come prima	20 €	10 €	0 €
Samedi 15 juin 2024	Humour	David Voinson	30 €	20 €	0 €

Article 2 : **DIT** que les fonds seront encaissés par la régie de recette de l'Espace Louis Simon.

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

 Le Maire,

Antoine BLOUIN

Le Secrétaire de séance,

Jean-Guy FOURNIER

Délibération devenue exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-préfecture le :

19/07/23

- de sa mise en ligne le :

19/07/23